

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2078

présenté par  
M. Dussopt

à l'amendement n° 1979 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE 13**

Après le mot :

« titre »,

rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 3 :

« et par l'ensemble des autres dispositions législatives relatives aux départements et aux régions non contraires au présent titre. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de simplification rédactionnelle.